

**DEMANDE D'INTERVENTION DE LA BANQUE DE FRANCE
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE**

(Article L312-1 du Code monétaire et financier)



Compte Personnel



Compte Professionnel

1) IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :

- Civilité : Monsieur Madame

NOM de naissance :

NOM marital ou d'usage :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nature et numéro de la pièce d'identité comportant une photographie (photocopie jointe) :

- Adresse :

2) SOUHAITS DU DEMANDEUR QUANT AU LIEU D'IMPLANTATION DU GUICHET APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE (notamment localisation) :

3) SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt.

Date :

Signature :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour des personnes physiques

- 1- Photocopie recto/verso d'une **pièce d'identité, en cours de validité**.
- 2- **Justificatif de domicile** (photocopie), notamment :
 - une quittance de loyer de moins de 3 mois,
 - une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone, de moins de 3 mois, sur support papier ou dématérialisée imprimée,
 - une attestation d'assurance logement de moins de 3 mois,
 - le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Pour les personnes hébergées :

- une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant,
- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant,
- une photocopie d'un justificatif de domicile, de moins de 3 mois, au nom de l'hébergeant.

Pour les personnes sans domicile fixe : une attestation d'élection de domicile (photocopie) délivrée par un organisme agréé, en cours de validité (s'adresser à la mairie pour connaître la liste de ces organismes).

- 3- **Attestation de résidence** : attestation sur l'honneur que le demandeur réside légalement sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne (pour les personnes de nationalité étrangère ne résidant pas en France)
- 4- **Lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, au nom du demandeur.
- 5- **De plus**, pour une demande de droit au compte professionnel pour une personne physique, le demandeur doit fournir un **document justifiant de l'exercice de son activité**, en particulier :
 - pour les commerçants, un extrait K du registre du commerce et des sociétés, de moins de 3 mois,
 - pour les artisans, un extrait D 1 du répertoire des métiers, de moins de 3 mois,
 - pour les professions libérales et autres professions, un justificatif d'activité (carte professionnelle, immatriculation à l'INSEE, etc.)

Pour plus d'informations : [Arrêté du 31 juillet 2015 fixant la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France](#)

Modalités de transmission du dossier

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- par courrier à l'adresse suivante : Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS cedex 01
- par remise directe à nos guichets. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou sur le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>.
- en ligne via le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>

Données personnelles

La Banque de France gère les données personnelles dont la finalité est le traitement des demandes de droit au compte basé sur le fondement juridique (mission d'intérêt public, ou de service public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique) et se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les renseignements qui vous sont demandés sont exclusivement réservés au traitement informatisé de votre dossier de demande de droit au compte et destinés à la seule administration de la Banque de France. Dans ce cadre, elle collecte des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, etc...). Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Seuls les destinataires des données (service en charge du traitement, tiers autorisé, etc...) ont accès aux informations vous concernant. Vous disposez d'un exercice des droits : accès, rectification, portabilité à vos données que vous pouvez exercer auprès de la Banque de France :

Par courrier : Direction des particuliers -Service Accueil Inclusion Financière-Cellule

de Suivi et de Pilotage - S3A-1448

39 rue Croix-des-Petits-Champs

75049 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 42 92 42 92

Par courriel: mademandeweb@banque-france.fr